



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à hôtel de ville, au 453 rue St-Denis, le 4 août 2025, le Conseil a adopté le règlement 25-428, intitulé :

RÈGLEMENT 25-428 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-284 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 15-287 AFIN D'AUGMENTER LES DÉPENSES ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 300 000 \$ CONCERNANT LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 6 août 2025

Marc-Antoine Lefebvre
Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier